



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Réf/Ref : 8652
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Dirk DE BLOCK
Conseiller communal
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek, le 24 octobre 2017.

Objet: votre question écrite du 01/07/2017 relative aux places dans les écoles

Monsieur le Conseiller communal,

Les écoles communales (maternelles et primaires) molenbeekoises ont un taux d'occupation de 100%. Il convient toutefois de signaler que les écoles n°6 (rue de Bonne, 105) et n°17 (avenue du Condor, 1) ne sont pas encore parvenues à leur pleine-occupation car ce sont des écoles ayant ouvert leurs portes 'récemment'.

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'école n°6 a les classes suivantes :

- Maternel : 1 classe d'accueil, 2 M1, 2 M2, 2 M3
- Primaire : 2 P1, 2 P2, 2 P3 et 1 P5.

C'est en 2020-2021 que nous aurons, à l'école 6, une structure totale avec 2 classes par année.

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'école n°17 a les classes suivantes :

- Maternel : 1 classe d'accueil, 2 M1, 2 M2, 2 M3.
- Primaire : 2 P1, 2 P2, 1 P3, 1 P4, 1 P5 et 2 P6.

C'est en 2021-2022 que nous aurons, à l'école 17, une structure totale avec 2 classes par année.

Au cours des différentes phases d'inscriptions, les responsables d'enfants sont invités à faire une demande d'inscription. Ces demandes d'inscription sont alors répertoriées dans des listes d'attente, école par école. Selon les disponibilités de chaque école, cette dernière rappelle ensuite les parents pour finaliser un dossier d'inscription. Entre le moment où un parent introduit une demande d'inscription et le moment où ce parent est rappelé par le secrétariat/la direction de l'école, il arrive parfois que le parent, pour s'assurer une place immédiatement, ait pris contact avec une école d'une autre commune et y ait inscrit son enfant.

Les multi-inscriptions au sein de nos propres écoles communales ne sont désormais plus possibles car la commune de Molenbeek-Saint-Jean a investi dans un logiciel d'inscriptions qui centralise toutes les demandes d'inscriptions.

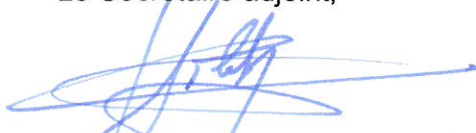
Les « cas » les plus compliqués sont les demandes d'inscriptions intervenant en juillet et en août, c'est-à-dire à un moment où nos constitutions de classes sont généralement établies et nos classes pleines. Il est donc difficile d'accorder une place à ces responsables d'enfants immédiatement, dans la mesure où, en théorie, les classes sont pleines.

Il faut généralement attendre le courant du mois de septembre pour se rendre compte que, dans la pratique, certains enfants théoriquement présents, sont finalement absents et ne reviendront plus : en

cause, un déménagement, une place qui s'est libérée dans une école plus proche du domicile, etc. Ces quelques départs éventuels libèrent donc quelques places qui peuvent être attribuées aux demandeurs de « dernière minute ».

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire adjoint,



Gilbert Hildgen.

La Bourgmestre,



Françoise Schepmans.

-----Message d'origine-----

De : dirkdeblock.conseiller@ptb.be [mailto:dirkdeblock.conseiller@ptb.be]

Envoyé : samedi 1 juillet 2017 12:59

Objet : Question écrite sur places dans Ecoles Molenbeekoises

> 1° Avez-vous des données sur les taux d'occupation des écoles situées sur le territoire Molenbeekois ? Sont-elles remplies ? Refuse-t-on des élèves ? Avez-vous ces chiffres pour les Ecoles libres ? Ou au moins pour les écoles communales. (écoles fondamentales et des secondaires svp)

>

> 2° Pouvez-vous me communiquer les taux de réussite au CEB des élèves fréquentant les écoles communales ?